

Strasbourg, le **5 MAI 2025**

Direction Générale Adjointe Attractivité
Direction Economie Aménagement et Tourisme
Service Aménagement Economie et Ingénierie

Dossier suivi par : Thierry TOUITOU
Tél. : 03 88 76 66 08
Mél. : thierry.touitou@alsace.eu
Références : D25-0000357

Monsieur Francis SCHORUNG
Maire de la Commune de BISSERT
1 rue du Canal
67260 BISSERT

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer, que la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace, réunie le 25 avril 2025, a décidé d'émettre un avis favorable, dans le cadre du projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de BISSERT.

En bonne suite, veuillez trouver ci-joint, le rapport ainsi que l'extrait de délibération correspondant.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de recevoir mes meilleures salutations.

Le Président



Frédéric BIERRY



Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 25 avril 2025
N° CP-2025-3-1-9
N° applicatif 11854

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR TROIS PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ET UN DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'adopter le projet d'avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace sur les projets de PLU arrêtés des Communes de BISSERT, HILSENHEIM et de SIERENTZ, ainsi que sur le projet de PLUI arrêté de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU. Pour HILSENHEIM et SIERENTZ, cet avis est assorti de recommandations. Pour la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, cet avis est assorti de demandes de suppressions, modifications et de compléments.

Après analyse des projets de plan local d'urbanisme arrêté des Communes de BISSERT, HILSENHEIM et SIERENTZ, ainsi que du projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU qui ont été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable à ces projets dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet avis favorable est toutefois assorti :

- Pour HILSENHEIM des recommandations d'inscrire au règlement de la zone UI un recul des constructions de 15 mètres par rapport à l'axe de la chaussée de la Route Départementale (RD) 210 hors agglomération et d'actualiser les données de trafic ;
- Pour SIERENTZ des recommandations :
 - D'inscrire au règlement un recul des constructions de 15 m par rapport à l'axe de la chaussée hors agglomération pour les RD 19 b, RD 19 bIII et RD 201 et de 35 m pour l'A35 ;
 - De déplacer le projet de futur giratoire hors agglomération sur la RD 19 b, pour le secteur 1AUe dénommé ZAC Gruen, prévu par le document « 4.b. OAP sectorielles » en page 13. Une mutualisation des accès avec celui existant de

l'entreprise Holcim situé plus à l'Est est souhaitée, ce qui permettrait aussi, en s'éloignant du passage sous l'ouvrage ferroviaire, d'améliorer les visibilitées.

- Pour la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU des demandes de :
 - Supprimer les emplacements réservés suivants qui ne correspondent pas à des projets de la Collectivité européenne d'Alsace : BIL03, BRU01, BRU02, BRU19, BRU21, DON04, NDM01, NDS02 et OBE08 ;
 - Supprimer l'emplacement réservé BRU23 qui a été réalisé ;
 - Modifier l'emplacement réservé HAG B01 pour le renommer RD263 ;
 - Modifier l'emplacement réservé HAG B06 pour que la Collectivité européenne d'Alsace en soit bénéficiaire ;
 - Modifier l'alinéa 3 de l'article A2 – UE (p. 88) « Les hébergements et les logements à condition qu'ils soient liés aux constructions autorisées dans le secteur de zone ou qu'ils soient d'intérêt général (ex : maison seniors), afin d'autoriser le projet d'accueil de jeunes majeurs dans les anciens logements du collège qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace. »
 - Privilégier les accès par voies communales, ainsi que la mutualisation de ces derniers, pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comportant plusieurs accès ;
 - Mentionner les portions de routes concernées par le classement des routes à grande circulation (décret n° 2023-174 du 8 mars 2023) : sont concernées les D29, D263, D421, D1062 et D1063 ;
 - Renommer ainsi la ligne ferroviaire « SARREBRÜCKEN-HAGUENAU-RASTATT-KARLSRUHE » ;
 - Mentionner le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Bas-Rhin.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la Direction Générale Adjointe Attractivité / Direction de l'Economie, de l'Aménagement et du Tourisme.

Le projet de PLU de la Commune de BISSERT a été présenté aux membres de la Commission Territoriale Ouest Alsace le 7 avril 2025 et a recueilli un avis favorable.

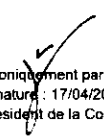
Celui de la Commune de HISENHEIM a été présenté aux membres de la Commission Territoriale Centre Alsace le 7 avril 2025 et a recueilli un avis favorable.

Celui de la Commune de SIERENTZ a été présenté aux membres de la Commission Territoriale Sud Alsace le 11 avril 2025 et a recueilli un avis favorable.

Le projet de PLUI de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU a été présenté aux membres de la Commission Territoriale Nord Alsace le 7 avril 2025 et a recueilli un avis favorable.

Ces projets ont aussi été présentés aux membres de la 1^{ère} Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants, le 10 avril 2025 et ont recueilli un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Signé électroniquement par : Frédéric BIERRY
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-3-1-9

Séance du vendredi 25 avril 2025

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR TROIS PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ET UN DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludvine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES :

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 132-7 et L 153-16
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Centre Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Nord Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Ouest Alsace le 7 avril 2025,
- VU l'avis de la 1^{ère} Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants le 10 avril 2025,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Sud Alsace le 11 avril 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable aux projets de plan local d'urbanisme arrêtés des Communes de BISSERT, HILSENHEIM et SIERENTZ, ainsi que du projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace :

Cet avis favorable est toutefois assorti :

- Pour HILSENHEIM des recommandations d'inscrire au règlement de la zone UI un recul des constructions de 15 mètres par rapport à l'axe de la chaussée de la Route Départementale (RD) 210 hors agglomération et d'actualiser les données de trafic ;
- Pour SIERENTZ des recommandations :
 - D'inscrire au règlement un recul des constructions de 15 m par rapport à l'axe de la chaussée hors agglomération pour les RD 19 b, RD 19 bIII et RD 201 et de 35 m pour l'A35 ;

- De déplacer le projet de futur giratoire hors agglomération sur la RD 19 b, pour le secteur 1AUe dénommé ZAC Gruen, prévu par le document « 4.b. OAP sectorielles » en page 13. Une mutualisation des accès avec celui existant de l'entreprise Holcim situé plus à l'Est est souhaitée, ce qui permettrait aussi, en s'éloignant du passage sous l'ouvrage ferroviaire, d'améliorer les visibilitées.
- Pour la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU des demandes de :
 - Supprimer les emplacements réservés suivants qui ne correspondent pas à des projets de la Collectivité européenne d'Alsace : BIL03, BRU01, BRU02, BRU19, BRU21, DON04, NDM01, NDS02 et OBE08 ;
 - Supprimer l'emplacement réservé BRU23 qui a été réalisé ;
 - Modifier l'emplacement réservé HAG B01 pour le renommer RD263 ;
 - Modifier l'emplacement réservé HAG B06 pour que la Collectivité européenne d'Alsace en soit bénéficiaire ;
 - Modifier l'alinéa 3 de l'article A2 - UE (p. 88) « Les hébergements et les logements à condition qu'ils soient liés aux constructions autorisées dans le secteur de zone ou qu'ils soient d'intérêt général (ex : maison séniors), afin d'autoriser le projet d'accueil de jeunes majeurs dans les anciens logements du collège qui est porté par la Collectivité européenne d'Alsace. »
 - Privilégier les accès par voies communales, ainsi que la mutualisation de ces derniers, pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comportant plusieurs accès ;
 - Mentionner les portions de routes concernées par le classement des routes à grande circulation (décret n° 2023-174 du 8 mars 2023) : sont concernées les D29, D263, D421, D1062 et D1063 ;
 - Renommer ainsi la ligne ferroviaire « SARREBRÜCKEN-HAGUENAU-RASTATT-KARLSRUHE » ;
 - Mentionner le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Bas-Rhin.


 Signé électroniquement par :
 Frédéric BIERRY
 Date de signature : 29/04/2025
 Qualité : Président de la Collectivité
 européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

3 non-participations au vote

André ERBS, Etienne WOLF et Isabelle DOLLINGER, Vice-Présidents au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau